



Index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2019

Qu'est-ce que c'est et comment le mesure-t-on ?

Conformément au décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, un index d'égalité femmes hommes doit être calculé afin de permettre de visualiser les écarts de salaires pouvant exister entre les salariés femmes et hommes. Il s'agit d'une mesure prise en vue de renforcer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel, en application du principe «à travail égal, salaire égal».

Dans ce cadre, l'index mis en place par le Gouvernement comprend 4 à 5 indicateurs (en fonction des effectifs de l'entreprise) dont le barème est établi sur un total de 100 points. Il donne lieu à des plans d'actions pour atteindre l'objectif de 75 points sur 100. Il doit être publié annuellement par les entreprises.

Les résultats de Mutuelles du Soleil

L'UES Mutuelles du Soleil Livre II et MDS COURTAGE obtient, pour l'année de référence 2019, un score de 65 / 100, avec la note maximale pour trois des quatre indicateurs clés.

Mutuelles du Soleil Livre III obtient, pour l'année de référence 2019, un score de 70 / 100, avec la note maximale pour deux des quatre indicateurs clés.

Ces résultats reflètent les efforts de l'entreprise engagés pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes et Mutuelles du Soleil mettra en œuvre toutes les actions nécessaires pour atteindre la note de 75/100 dans les meilleurs délais.